

Action continue: Engager un dialogue avec la population cible et les autres acteurs autour des problèmes liés à la santé et à l'accès aux soins

Ce dialogue participe d'un processus «d'information – éducation – communication» qui est initié lors de la phase initiale, poursuivi au cours de l'étude de faisabilité, puis conduit de façon continue au cours de la vie du système de micro-assurance santé.

Ce processus est crucial pour susciter l'intérêt de la population et des autres acteurs pour le système. Il favorise également l'élaboration d'un système répondant aux besoins de la population cible et correspondant à sa disposition à payer. Il permet plus tard de faire évoluer le système en prenant en compte les changements de besoins des personnes couvertes ou en identifiant les besoins de nouveaux adhérents et ayants droit potentiels: population située dans une nouvelle zone géographique, autres catégories socioprofessionnelles.

Lors de la phase initiale, l'objectif est de faire s'exprimer chacun sur la situation sanitaire, les problèmes d'accès aux soins et les besoins de protection et d'encourager les acteurs à s'engager dans une réflexion et des actions permettant de faire face aux problèmes identifiés.

Il est important de chercher à recueillir l'opinion des différents acteurs (population cible, prestataires de soins, organisations de la société civile, autorités sanitaires et locales, etc.), et, au sein de la population cible, de tous les groupes qui la composent. Il s'agit notamment de veiller à ne pas oublier l'avis des groupes habituellement sous représentés dans les réunions ou instances de décision, comme les femmes, les adolescents, les travailleurs immigrés, les membres de certains groupes sociaux ou ethniques. Il peut être utile, dans certains contextes, d'organiser des réunions par sous-groupes homogènes. Différentes manières d'organiser ces réunions sont possibles, de l'entretien individuel à la réunion collective. Pour une description des différents modes d'organisation de ces séances, se reporter à:

► **2.1 – Les séances de discussion**, § *Organisation des séances de discussion*, tome 2, chapitre 2, page 26.